

**24**

MAR

2025

Territoire / *Enquêtes publiques*

## QUATRIÈME MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

### Enquête publique n° 2030

En application de l'art. 5, al. 2 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT L 1 30), le département du territoire (DT) engage **une enquête publique de 60 jours, du 24 mars au 22 mai 2025** sur le projet de 4e mise à jour du plan directeur cantonal Genève 2030.

Cette 4e mise à jour du PDCn est une adaptation partielle du document qui répond principalement à deux mandats de la Confédération.

Le premier, émanant de l'Office fédéral de la culture, concerne le thème du patrimoine. Il demande d'inscrire les sites recensés au **Patrimoine mondial de l'UNESCO** dans le plan directeur cantonal. Cette mise à jour a été l'occasion d'actualiser la fiche A15 - *Préserver et mettre en valeur le patrimoine*, ainsi que la carte annexe n° 5 correspondante.

Le second impose d'inscrire les **projets de décharges** dans le plan directeur cantonal, conformément à l'art. 5, al. 2 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Il a donné lieu à un remaniement complet de la fiche D03 - *Assurer un approvisionnement durable en matériaux minéraux de construction et gérer les déchets de chantier minéraux*, désormais intitulée *Assurer un approvisionnement, une valorisation et une élimination durables et locaux des matériaux minéraux de la construction*, ainsi qu'une mise à jour des cartes annexes nos 10, 11 et 12. La fiche D06 - *Gérer et valoriser les déchets* est également ajustée à la marge, afin de mieux distinguer les sujets respectifs des deux fiches de mesures, et renommée *Gérer et valoriser les déchets urbains et les déchets des entreprises*. Avec cette 4e mise à jour du PDCn, la fiche D03 est dorénavant exclusivement consacrée à la gestion des matériaux minéraux liés à la construction et au stockage définitif des déchets non valorisables, tandis que la fiche D06 traite des déchets non-minéraux issus de l'industrie et des ménages.

Enfin, la carte de synthèse du schéma directeur cantonal est mise à jour en conséquence.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation>.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par message électronique, durant ce délai, à l'adresse : [pdcn@etat.ge.ch](mailto:pdcn@etat.ge.ch) (objet : 4e mise à jour du plan directeur cantonal Genève 2030) ou par courrier au Département du territoire (DT), Office de l'urbanisme, Direction de la planification cantonale, CP 224, 1211 Genève 8.

Le conseiller d'Etat : Antonio Hodgers